

Réunion du 16 décembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 84

Nombre de votants : 94

L'an deux-mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Didier AYALA-BARON, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Gilles LÉVÈQUE (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Marie-Christine LUPIET (Pouvoir à M. Laurent COUBLUCQ), Marlène LE DIEU DE VILLE (Pouvoir à M. Jean-Pierre DUBREUIL), Stephan BONNAFOUX, Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Robert HAGET (Pouvoir à M. Daniel BIROU), Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Valérie CAMPAGNE-IBARcq.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 8 : PETITE ENFANCE : CRÈCHES INTERCOMMUNALES : MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES CINQ MULTI-ACCUEILS

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

Monsieur le Président expose que tous les établissements d'accueil de la petite enfance sont soumis à un règlement de fonctionnement qui est destiné aux parents et aux agents. Il est le cadre légal de la crèche pour s'assurer du respect des attendus.

Les 26 juin 2015 et 20 juin 2016, le conseil communautaire avait approuvé les règlements de fonctionnement des cinq structures multi-accueil intercommunales.

Ce document, dont il existe une version par structure, définit le fonctionnement de l'établissement intercommunal et fixe les règles d'organisation de la vie en collectivité des enfants accueillis, conformément aux dispositions du Code de la santé publique et aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Une première actualisation a été nécessaire en 2022 pour tenir compte des dispositions du Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Une nouvelle mise à jour a été effectuée en collaboration avec la PMI et la CAF 64 pour répondre aux exigences de la loi NORMA et suivre l'évolution réglementaire de la PSU (Prestation de Service Unique versée par la CAF).

Les précisions suivantes demandées ont été apportées pour chaque établissement :

- actualiser les modalités de pré-inscription via le Guichet d'Accueil Petite Enfance,
- actualiser les modalités de la familiarisation,
- préciser le trousseau demandé aux familles,
- préciser les modalités de l'accueil et au départ des enfants,
- hygiène (mesures mises en place),
- alimentation (cuisine sur place ou livraison des repas à Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles,
- sommeil (respect du rythme...),
- jeux et activités (jeux et jouets aux normes...),
- sécurité au sein de l'établissement,
- modalités de révision du contrat d'accueil,
- règles de régularisation des factures,
- modalités en cas de non-paiement / trésor public,
- modalités du versement de la participation familiale à la date indiquée sur l'avis de sommes à payer,
- modalités d'information et de participation des parents à la vie de l'établissement (affichage, réunions, etc.),
- modalités de mise à disposition des documents à destination des familles,
- modalités d'accès pour tous aux établissements.

La trame est identique pour tous les règlements et les annexes restent inchangées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approver** ces mises à jour et les nouveaux règlements de fonctionnement des multi-accueils intercommunaux, annexés à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer ces cinq règlements de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,





Patrice LAURENT